

Service porteur : FONDATION POITIERS UNIVERSITE
Vice-président : Noëlle BONNET

DÉLIBÉRATION n° CA-14-03-2025-09 Du Conseil d'Administration

Séance du 14 mars 2025

Procès-Verbal
du Conseil de gestion de la Fondation Poitiers Université du 12 novembre 2024

Conseil d'Administration

Visas :

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3 ; R. 719-194 à R. 719-205 ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers, notamment ses articles 33, 133 et 134 ;
- Vu la décision du Conseil d'administration de l'université de Poitiers du 23 janvier 2009 portant création de la fondation « Poitiers Université » ;
- Vu le décret n°2008-619 du 27 juin 2008 modifiant le décret 94-39 du 14 janvier 1994 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Contexte :

Le Conseil de gestion de la Fondation Poitiers Université s'est réuni le 12 novembre 2024 et a fait l'objet de la rédaction d'un procès-verbal.

Dispositif ou objet de la décision :

Le procès-verbal du Conseil de gestion de la Fondation Poitiers Université du 12 novembre 2024.

Nature de la décision :

Pour adoption.

Vote :

Soumis à la majorité simple.

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

La présente délibération et son annexe sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 14 mars 2025
La Présidente de l'université de Poitiers,
Présidente du Conseil d'administration,

Virginie LAVAL

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 26/03/2025

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

MEMBRES

Présents

Weena Bidault
Marc Bonassies
Xavier de Boysson
Frédéric Dupuy
Lionel Machado
Cédric Renaud
Pascal Roblot
Johnny Rousseau
Anne Vermote

Excusés

Majdi Khoudeir
Virginie Laval (représentée par Pascal Roblot)
Jérôme Petit
Flora Sfez

Ont donné procuration

Jérôme Petit

à

Marc Bonassies

MEMBRES DE DROIT

Claudio Galdérisi, *Recteur délégué pour l'ESRI Nouvelle Aquitaine*, représenté par Maryan Danede – *Chargé régional de l'Enseignement Supérieur de la Région Académique Nouvelle-Aquitaine* -

MEMBRES INVITÉS

Présents

Thierry Ferreira – *Délégué général – Fondation*
Danielle Gadeau – *Assistante – Fondation*
Caroline Picard – *Responsable mécénat et communication – Fondation*
Thomas Rogau – *Vice-Président Délégué Université, à la Recherche à l'innovation et aux partenariats*

Il est 14h, le Président de la Fondation Poitiers Université, M. Marc Bonassies, accueille les membres présents et excuse la Présidente de l'Université, Mme Virginie Laval. Elle est représentée par M. Pascal Roblot, Vice-président « Conseil d'administration, partenariats et contrats de site », au sein de l'Université de Poitiers.

Le Président de la Fondation propose un tour de table pour présenter les deux nouveaux membres élus lors du précédent Conseil de gestion :

- Mme Weena Bidault, administratrice au sein de la MAIF, qui intègre un siège du Collège « Fondateurs »,
- M. Lionel Machado, directeur de l'Informatique et des Systèmes d'Information à la Mutuelle de Poitiers Assurances, qui rejoint le Collège des « Personnalités qualifiées ».

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président de la Fondation fait le compte des présents (9) et des procurations (1). Le quorum étant atteint, il passe à l'adoption du procès-verbal du Conseil de gestion précédent :

Le procès-verbal du Conseil de Gestion du 12 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

M. Bonassies laisse ensuite la parole à M. Thierry Ferreira, Délégué général de la Fondation, pour présenter le budget 2025.

Le document de séance, projeté pendant ce Conseil, a été envoyé par mail aux administrateurs.

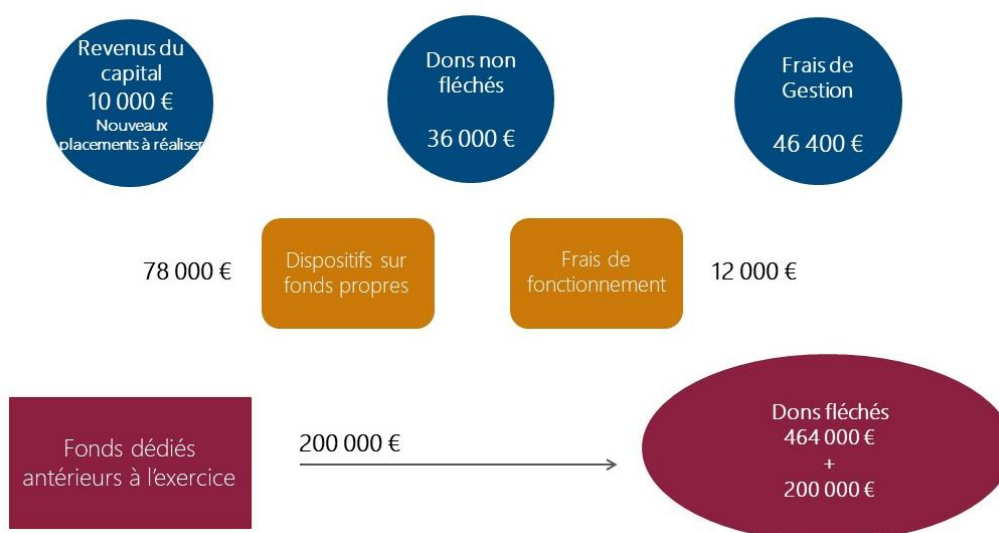
1. BUDGET 2025

M. Thierry Ferreira reprend le budget 2024 pour présenter l'évolution apportée sur le budget 2025.

Par rapport à 2024, il est proposé d'augmenter le **financement des dispositifs sur fonds propres** avec 78 000 euros contre 75 000 euros en 2024 ; ce qui se traduit par une diminution du montant attribué aux frais de fonctionnement à hauteur de 12 000 euros contre 15 000 euros en 2023. M. Thierry Ferreira précise que le montant des frais de fonctionnement « réels » de la Fondation (déplacements, organisation d'évènements...) est largement inférieur à 4 000 euros, mais il arrive que des commandes concernant certains programmes soient effectuées directement par la Fondation, car les services de l'Université porteurs d'un projet ne peuvent pas toujours effectuer directement des commandes dès la phase d'« amorçage ». Les trois mille euros supplémentaires affectés aux dispositifs sur fonds propres seront destinés à abonder un système de bourses destiné aux étudiants sportifs de haut-niveau de notre établissement (voir ci-après).

Pour rappel, les dispositifs sur fonds propres sont financés grâce aux 10% de frais de gestion prélevés à la signature des conventions sur les dons fléchés. S'ajoutent à ces recettes, les revenus du Capital et les dons non-fléchés.

Présentation du budget :



Les fonds dédiés antérieurs à l'exercice correspondent à des dons reçus avant le 31/12/2024 qui seront consommés durant l'année 2025.

CHARGES		PRODUITS	
Charges d'exploitation	12 000	Dons	500 000
dont frais de fonctionnement	12 000	dont dons fléchés	464 000
Subventions et bourses	698 000	dont dons non-fléchés	36 000
dont projets fléchés	620 000	Frais de gestion sur dons (pour information)	46 400
dont dispositifs sur fonds propres	78 000	Revenus du capital	10 000
		Fonds dédiés antérieurs à l'exercice	200 000
TOTAL DES CHARGES	710 000	TOTAL DES PRODUITS	710 000

Les membres présents valident le budget 2025 de la Fondation Poitiers Université.

Zoom sur les dispositifs sur fonds propres en 2025

La Fondation Poitiers Université finance chaque année plusieurs dispositifs sur fonds propres : il s'agit par exemple de l'appel à projets annuel de la Fondation ouvert à l'ensemble de la communauté universitaire, ou bien des « Coups de pouce Recherche », qui permettent de financer par exemple des stages de 6 mois en Master 2. On peut également citer les « Bourses Mobilité internationale des doctorants » qui participent aux frais de déplacement des doctorants à l'étranger dans le cadre de leur mission de recherche (opéré par le Collège des Ecoles doctorales), ou bien les « Aides exceptionnelles » en faveur des étudiants en grande précarité, en lien avec les assistantes sociales de l'établissement et du CROUS.

À ce propos, le Délégué général souhaite à nouveau mettre en lumière le partenariat avec l'Agence du Don en Nature, qui permet à la Fondation d'acheter à 5% du prix de vente des produits sanitaires, d'hygiène, vêtements... Ces produits sont ensuite distribués aux épiceries sociales et solidaires de l'Université. A ce jour, depuis 2023, la Fondation a distribué pour plus de 70 000 euros de produits. Par exemple, en cette fin d'année, la Fondation a acheté grâce à ce partenariat des vêtements chauds à destination des étudiants précaires qui ont été distribués dans le cadre de la Fête de l'Hiver, et des jeux de société pour le Noël des enfants des étudiants-parents, qui sera organisé le 8 Décembre prochain par la Maison des Etudiants.

Dispositifs sur fonds propres 2025	Enveloppes
Appel à projets pour la communauté universitaire	20 000 €
Coup de pouce recherche	10 000 €
Mobilité internationale des doctorants	15 000 €
Lutte contre la précarité :	
Aides exceptionnelles aux situations d'urgence	10 000 €
Achat produits et matériels (dont ADN)	8 000 €
Accueil des étudiants réfugiés (projet ESPOIR)	7 000 €
Commissions mixtes	5 000 €
Bourses étudiants sportifs de haut niveau ¹	3 000 €

¹ Nouveau dispositif, détaillé dans la partie « point sur les projets »

Occasionnellement, certains versements sont effectués directement sur le compte bancaire d'un individu. Pour ce faire, une liste des bénéficiaires est définie pour chaque dispositif par un jury interne à la Fondation et des partenaires impliqués dans le dispositif en question. Les dispositifs pouvant mobiliser ce type de versement sont les suivants :

Reversement à des personnes physiques	Enveloppes
Aides exceptionnelles aux situations d'urgence	15 000€
Bourses vocation numérique	20 000€
Ma Première entreprise	14 000€
Appel à projets pour la communauté universitaire	20 000€
Mobilité internationale des doctorants	15 000€
Don en ligne	10 000€
Chaire Biodiversité	5 000€
Bourses étudiants sportifs de haut-niveau	3 000€

Le Conseil de gestion approuve la répartition des enveloppes respectives de chacun des dispositifs ainsi que le reversement aux personnes physiques dans le cadre des dispositifs énoncés ci-dessus.

2. Mécénat de compétences

Mme Caroline Picard, responsable mécénat et communication au sein de la Fondation, indique qu'un travail a été mené avec la Direction des Affaires Juridiques et des Archives (DAJA) de l'Université afin de développer un modèle de convention de mécénat de compétences pour les missions de formation. Une première convention-cadre permet de fixer les modalités générales du partenariat. Elle est suivie de conventions individuelles qui encadrent la mise à disposition de chacun des salariés concernés.

À ce jour, deux conventions sont signées, avec :

- **Asmodée**, dans le cadre du Master Audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux, Parcours « Management du jeu et des pratiques ludiques »
- **Business France**, dans le cadre du cours de Droit de la Propriété Intellectuelle, Master Droit et Management des vins et spiritueux, sur le site de Segonzac.

Une autre convention est en cours de signature pour des missions de formation au sein de l'IUT.

C'est un excellent système, dont la mise en place a été complexe, mais qui est désormais entièrement encadré sur le plan juridique. Il convient de souligner que, dans le cadre des maquettes de formation, une partie des enseignements doit être assurée par des intervenants externes.

Pour conclure sur le mécénat de compétences, la mission du salarié mis à disposition par la MAIF, M. Thierry Charron, qui a travaillé en particulier sur le développement du dispositif des Paniers Bio Solidaires sur le campus de Niort, est terminée. Ce fût une belle expérience par chaque partie.

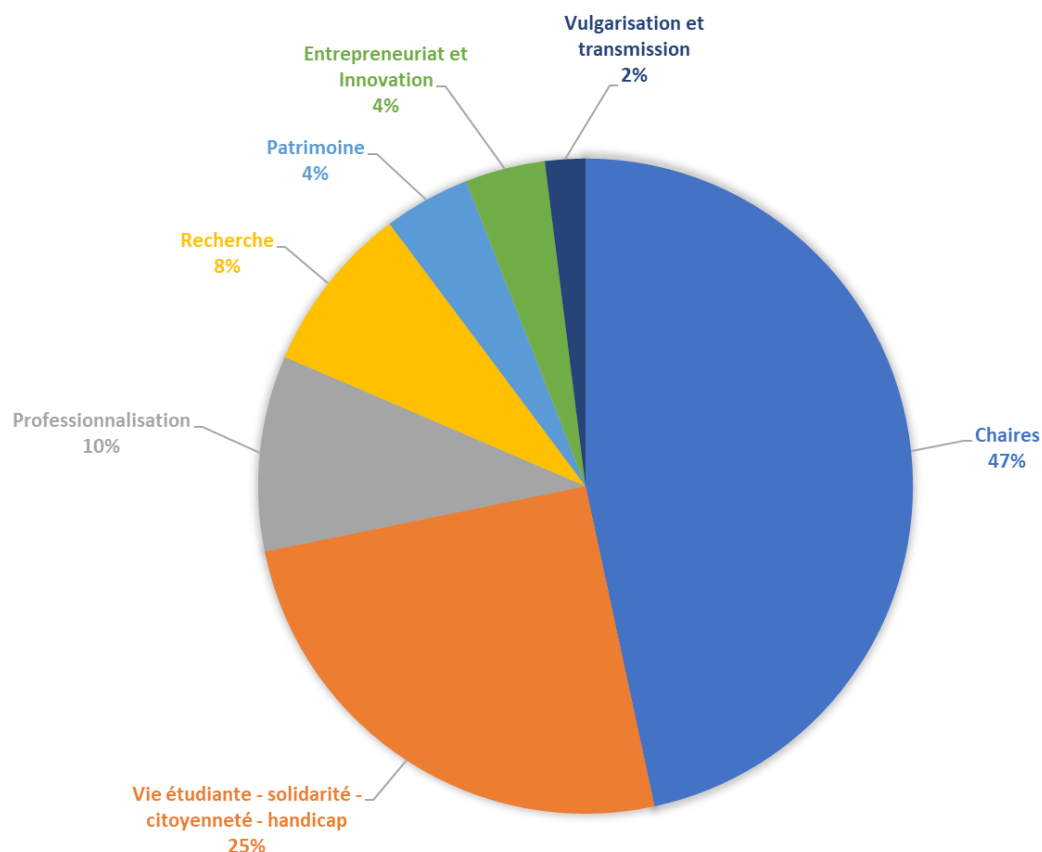
Un article dédié sur un entretien croisé entre MM. Thierry Charron et Thierry Ferreira est disponible sur le site de la Fondation (<https://fondation.univ-poitiers.fr/entretien-croise-mecenat-de-competences-maif/>).

Le Président de la Fondation laisse à M. Thierry Ferreira, le soin de développer le point suivant à l'ordre du jour.

3. Actualités

3.1- Point sur les projets :

336 000 euros ont été reversés depuis le début de l'année civile pour environ 70 projets (chiffre au 4 novembre 2024) et, sans surprise, presque 50% de ce montant ont été affectés pour soutenir les actions menées dans le cadre des chaires partenariales.



M. Maryan Danede demande à clarifier la différence entre la catégorie « Professionnalisation » et celle intitulée « Entrepreneuriat et Innovation ». M. Thierry Ferreira explique que la « Professionnalisation » concerne principalement des événements qui contribuent à développer des compétences professionnelles des étudiants ou des personnels (conférences, workshops...) : ce sont souvent des initiatives soutenues dans le cadre de l'Appel à projets annuel de la Fondation. La thématique « Entrepreneuriat et Innovation » englobe principalement le soutien à des projets de création d'entreprises, notamment au sein du programme « Ma Première Entreprise ».

Nouveau projet à l'étude : bourses étudiants sportifs de haut niveau

Au sein de la Faculté des sports de l'Université, on trouve un vivier d'étudiants sportifs de haut-niveau. Cependant, un problème se pose : pour certains sports, dits « orphelins », les fédérations disposent de budgets limités, ce qui les empêche, par exemple, de financer les déplacements de leurs licenciés pour participer à des compétitions internationales. Ceci les différencie de grandes fédérations, comme celle du football, qui bénéficient de moyens financiers plus importants.

La demande exprimée par deux enseignants en STAPS (MM. Nicolas Hayer et Vincent Duhagon, mis en relation par Sybille Lajus, Vice-présidente « Vie étudiante, culture et sport »), est de disposer d'une enveloppe de 3 000 € pour distribuer des bourses à 4 ou 5 étudiants en difficulté financière, mais présentant un haut potentiel sportif.

M. Marc Bonassies se dit favorable à la mise en œuvre de ce dispositif à titre expérimental. Il propose qu'un bilan soit réalisé après la première année afin de décider de la pertinence de son maintien. M. Xavier de Boysson y est également favorable. Il précise que ce dispositif peut permettre une mise en valeur des qualités, de l'engagement et des compétences spécifiques de ces étudiants.

Après échange, les membres valident une enveloppe de 3 000 euros sur les fonds propres de la Fondation pour des bourses étudiants sportifs de haut niveau.

IDEA

Le dispositif entre dans sa 3^{ème} année. Le but est de proposer aux collectivités de faire remonter des questions d'intérêt général, pluridisciplinaires, sur lesquelles des groupes d'étudiants issus de formations différentes travaillent, encadrés par des enseignants-chercheurs de l'établissement. Des ateliers d'intelligence collective sont menés par le Fablab la FaBrick pour permettre la coordination du projet entre les différentes filières de formation.

Cette année, 3 projets sont lancés :

- Méthanisation : mise en place d'une filière de méthanisation à partir du fumain de toilettes sèches à usage collectif, en partenariat avec Grand Poitiers. Une expérience autour de la collecte de couches compostables dans les crèches de Grand Poitiers est envisagée.
 - Economie circulaire : contribution au développement de la filière du réemploi de contenants alimentaires, sous l'impulsion de la ville de Poitiers, notamment autour des restes alimentaires dans les cantines.
 - Ilots de fraîcheur : revégétalisation des cours d'écoles, projet en lien avec la Chaire Biodiversité
- La Fondation FICUS a confirmé son soutien au dispositif cette année, à hauteur de 30 000 euros.

J'adopte un livre

Mme Caroline Picard, en charge de ce dispositif, explique qu'une deuxième campagne de restauration des livres du Service des Collections Remarquables (anciennement « Fonds ancien ») vient d'être lancée. Les ouvrages sélectionnés pour cette nouvelle campagne couvrent des thématiques diversifiées : entomologie, droit, partition de musique, thèse en théologie... C'est un programme, principalement destiné aux particuliers, qui vise à mettre en valeur une partie du patrimoine de l'Université au travers de son Fonds ancien.

IMASMART

Ce projet mené par le Dr Adrien Julian (du centre d'investigation clinique au CHU de Poitiers), accompagné par notre Fondation et dont le but est de détecter la maladie d'Alzheimer à partir de l'usage d'un smartphone, a été mis à l'honneur par l'Université, dans le cadre de l'« Actualité des Labos ».

3.2- Point sur les Chaires :

M. Marc Bonassies explique que la mise en œuvre des chaires partenariales a nécessité de clarifier la répartition des missions entre la Fondation et les différents services impliqués au sein de l'Université, d'où un travail mené pour la création d'un **mode d'emploi des chaires**.

M. Thomas Rogaume, vice-président délégué à la « Recherche, innovation et partenariats économiques » précise que l'objectif de ce travail est de définir un processus opérationnel pour toutes les parties impliquées.

Le document vient d'être finalisé, et précise les points suivants : définition, processus de création, gouvernance, durée de vie, recherche de fonds, partenariats, gestion financière, administration et logistique, communication et valorisation et clôture des projets.

M. Thierry Ferreira, reprend le concept de ces Chaires partenariales : faire émerger des programmes transdisciplinaires pour répondre à des problématiques sociétales. Aujourd'hui dans chaque chaire, des programmes ambitieux émergent et les besoins financiers pour les mener à bien s'avèrent importants. Le montage financier se complexifie, car il est pratiquement impossible aujourd'hui de faire financer un programme par un seul partenaire. Le rôle de la Fondation sera d'accompagner le montage des programmes au sein des Chaires, puis de définir, en partenariat avec la DRInnov (Direction de la Recherche et de l'Innovation), les clés de leur financement.

M. Yves Trousselle, Conseiller de la Région Nouvelle Aquitaine du territoire Châtelleraudais, confirme que la Chaire « Energie et Territoire » présente un intérêt majeur pour Grand Châtelleraut et les industriels impliqués.

M. Thierry Ferreira présente quelques exemples de montages de projets en cours au sein des Chaires « Energie et territoire », « Biodiversité » et « CERVAL », qui vont nécessiter un financement « hybride » (réponses à des appels à projets complétées par du mécénat).

Pour conclure sur cette partie, M. Thierry Ferreira informe les membres que les financements en mécénat relatifs à ces projets n'ont pas été intégrés dans la présentation du budget d'aujourd'hui, car leur obtention n'est pas confirmée.

4. Communication

M. Marc Bonassies laisse la parole à Mme Caroline Picard, pour faire un tour des derniers événements auxquels a participé la Fondation.

1) Le Mois d'accueil des étudiants

Chaque année, la Fondation Poitiers Université est heureuse de s'associer au Mois d'Accueil des Étudiants de l'Université de Poitiers. Lors du Mois d'Accueil 2024, l'équipe de la Fondation a été présente à Poitiers le 10 septembre, à Angoulême le 16 septembre et à Niort le 18 septembre. L'occasion d'aller à la rencontre des étudiants et de leur présenter nos dispositifs.

En complément des premières distributions de Paniers Bio Solidaires, nous avons souhaité aider les étudiants à équiper leur cuisine en leur offrant divers accessoires. Ils pouvaient choisir parmi plusieurs ustensiles : des économes, des planches à découper, des cuillères en bois ou encore des torchons. Cette initiative a été accueillie très chaleureusement par les étudiants.

2) Ateliers de découverte de la permaculture

La Fondation Poitiers Université a également organisé deux ateliers de découverte de la permaculture, en lien avec l'association « Cultive ton assiette UP » qui gère le potager solidaire étudiant, situé au Jardin Botanique Universitaire. Le premier atelier, le 19 septembre, a porté sur la récolte des graines, tandis que le second, le 24 septembre, a été consacré à la création d'une haie sèche.

3) Soirée autour de la « chute » à l'Espace Mendès France

Dans le cadre de la Fête de la science, la Chaire CERVAL a organisé une soirée spéciale à l'Espace Mendès France le mercredi 9 octobre. La soirée s'est déroulée en deux temps : le premier avec la performance d'artistes circassiens de la Cie Née d'un doute, le second avec une table ronde sur le thème « Les chutes de la personne âgée : de la prévention à la réparation ».

4) Journée d'étude sur les usages adolescents du smartphone

Le vendredi 11 octobre a eu lieu la journée d'étude sur « les usages adolescents du smartphone : entre acceptation, régulation et autorégulation » à la MSHS de Poitiers. Il s'agissait de la journée de clôture du projet de recherche pluridisciplinaire « Digital Practices Awareness » (DPA), porté par le laboratoire TECHNE, et soutenu par la Fondation MAIF.

5) Colloque annuel de l'AVUF

Les 16 et 17 octobre, l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) a organisé son colloque annuel à Poitiers. Ces journées, consacrées au thème "Recherche et Territoires", ont mis en lumière les collaborations étroites entre l'Université de Poitiers et les collectivités territoriales. À cette occasion, deux dispositifs adossés à la Fondation Poitiers Université ont pu être présentés : IDEA et la Chaire biodiversité.

6) Zoom sur les îlots de chaleur urbains

Les travaux menés par l'Université de Poitiers sur les îlots de chaleur urbains, notamment dans le cadre de la Chaire Biodiversité, ont été mis à l'honneur lors de deux rendez-vous récents : le Chab'aret des Sciences et une conférence de l'Université Inter-Ages.

7) Conférence de la Chaire « Industries Culturelles et Créatives dans les univers virtuels »

Le 28 octobre, la Chaire ICC organisait une conférence sur les enjeux humains et sociétaux des mondes virtuels. Au programme, deux interventions : la première sur le modèle économique du jeu Roblox et sa relation aux contenus générés par les utilisateurs mineurs, et la seconde sur les *dark patterns* dans la réalité étendue (XR).

5. Divers

En ce qui concerne l'appel à projets annuel de la Fondation, l'équipe de la Fondation propose que le jury soit constitué, en plus d'universitaires, de membres du Conseil de gestion. Après un tour de table, la proposition est accueillie positivement.

Le Président de la Fondation demande à ce qu'un mail détaillé soit envoyé à l'ensemble des membres pour proposer à 2 ou 3 administrateurs de faire partie du jury 2025.

Mme Weena Bidault demande des précisions quant à la Fête de l'hiver évoquée en début de Conseil. M. Thierry Ferreira lui répond que la Fondation a été sollicitée par les assistantes sociales de l'Université et du CROUS, car les étudiants venant de pays chauds sont parfois démunis face au climat hivernal auquel ils ne sont pas préparés. Elles ont donc organisé cette fête de l'hiver, ce qui a permis de distribuer des vêtements adaptés, grâce au partenariat de la Fondation avec l'Agence du Don en Nature, et de proposer différents ateliers, dont des ateliers de cuisine centrés sur les plats d'hiver (et les soupes en particulier). A cette occasion, du petit matériel de cuisine (balances, broyeurs...) a également été distribué, grâce au soutien de BOULANGER, par l'intermédiaire de M. Johnny Rousseau.

Il est 15h20, le Président de la Fondation lève la séance.

Prochain Conseil de Gestion le 11 mars 2025 à 14h